



Les pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité dans le contexte d'urgence à Gao et Tombouctou au Mali

Herman Pingwendé Zoungrana,
Dr Baye Diakite et Atta Harber Mahamane

Rapport

Juin 2017

Urban; Governance

Keywords:

Urban crises; children; Mali; humanitarian protection; migration



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

À propos des auteurs

Herman Pingwendé ZOUNGRANA, consultant international spécialisé en Droits et protection de l'enfance, Ouagadougou, Burkina Faso

Dr Baye DIAKITE, Sociologue, Chercheur à l'université de Bamako, consultant national spécialisé en protection de l'enfance.

Atta Harber MAHAMANE, Anthropologue, Coordinateur Suivi & Qualité des programmes à Terre des hommes

Corresponding author e-mail : hzoungrana@yahoo.fr
Tél. : 226 76 62 44 64 / 70 72 00 72

Une production du Human Settlements Group de IIED

Le Human Settlements Group s'efforce de réduire la pauvreté et d'améliorer la santé et les conditions de logement dans les centres urbains d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Il cherche à conjuguer ces travaux à la promotion d'une bonne gouvernance, de relations rurales-urbaines et de modèles de développement urbain plus durables d'un point de vue écologique.

Notre partenaire

Créée en 1960, Terre des hommes est une fondation suisse qui s'emploie à construire un avenir meilleur pour les enfants démunis et leurs communautés grâce à des approches novatrices et des solutions concrètes et durables dans les domaines de la santé et de la protection, ceci dans plus de 30 pays.

Published by IIED, Juin 2017

Herman Pingwendé Zoungrana, Dr Baye Diakite et Atta Harber Mahamane. 2017. *Les pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité dans le contexte d'urgence à gao et tombouctou au Mali*. IIED Rapport. IIED, London.

<http://pubs.iied.org/10838FIIED>

ISBN 978-1-78431-544-3

Printed on recycled paper with vegetable-based inks.

International Institute for Environment and Development
80-86 Gray's Inn Road, London WC1X 8NH, UK
Tel: +44 (0)20 3463 7399
Fax: +44 (0)20 3514 9055
www.iied.org

 @iied

 www.facebook.com/thelIED

Download more publications at <http://pubs.iied.org>

IIED is a charity registered in England, Charity No.800066 and in Scotland, OSCR Reg No.SC039864 and a company limited by guarantee registered in England No.2188452.

La présente étude, réalisée par Tdh Mali, vise à identifier les pratiques endogènes de protection (PEP) des enfants en situation de mobilité dans les villes de Gao et Tombouctou, au Mali, à analyser la pertinence et l'utilisation de ces PEP par les acteurs humanitaires dans la construction des réponses de protection des enfants et, enfin, à déterminer les défis et les pratiques d'intégration de ces pratiques dans la réponse humanitaire nationale. S'appuyant principalement sur le contexte d'urgence au Mali, l'enjeu de la recherche est de déboucher sur la formulation de recommandations de sorte à permettre aux acteurs de la protection d'améliorer leurs stratégies en prenant en compte le contexte local, les acteurs de terrain et les pratiques de protection développées par les communautés elles-mêmes.

Table des matières

Résumé exécutif	4	3 Principaux résultats	17
1 Description de l'étude	6	3.1 Les principales pratiques endogènes de protection des enfants identifiées	17
1.1 La crise humanitaire et la situation des enfants en mobilité au Mali	6	3.2 Quelques exemples de valorisation et bonnes pratiques d'intégration des PEP par les acteurs institutionnels dans le contexte d'urgence à Tombouctou et Gao	21
1.2 Approfondissement de quelques concepts clés	7	4 Enseignements et recommandations	26
1.3 De la portée de l'étude : pratiques endogènes et communautaires de protection des enfants	8	4.1 Principaux enseignements à retenir	26
1.4 Présentation de la méthodologie générale de l'étude	9	4.2 Principales recommandations	27
2 Démarche et synthèse	11	Conclusion	29
2.1 Caractéristiques des groupes cibles de l'étude	11	Sigles et abréviations	31
2.2 Imaginaire de l'enfant et appréciation des risques liés à la mobilité des enfants	15	Références bibliographiques	32
2.3 Les défis de la protection des enfants dans les contextes d'urgence	16		

Résumé exécutif

En lançant cette étude, Terre des hommes Lausanne au Mali et son partenaire l'IIED ont fait le pari de réaliser un descriptif du profil des pratiques endogènes et communautaires de protection des enfants en situation de mobilité, d'analyser leur efficacité et d'identifier les opportunités/défis pour leur intégration dans la réponse humanitaire au Mali.

L'étude s'est penchée sur plusieurs questions clés : *Comment les pratiques endogènes de protection qui existent à Gao et à Tombouctou contribuent-elles à une meilleure protection des enfants en mobilité ? Quels sont les fondements et les caractéristiques opérationnelles de ces pratiques ? Quelles sont les expériences et bonnes pratiques de renforcement et d'utilisation des PEP par les acteurs institutionnels ? Quelles recommandations tirer de ces expériences pour améliorer la réponse nationale de protection des enfants dans le contexte de crise au Mali ?*

Elle a été conduite à Tombouctou et Gao à travers une phase de collecte de données au moyen d'entrevues auprès des enfants, parents d'enfants en mobilité, leaders communautaires, acteurs institutionnels de l'État et ONG, ainsi qu'une revue documentaire. Les résultats mettent en exergue l'existence de pratiques de protection des enfants développées par les enfants eux-mêmes, leurs familles ou leurs communautés, permettant de faire face aux risques et dangers de la mobilité tout en renforçant les capacités des enfants.

Les résultats font également ressortir des mécanismes communautaires de protection des enfants, en particulier dans le contexte d'urgence, des faiblesses et des défis à relever par les acteurs de la protection afin d'aboutir à des dispositifs d'accompagnement protecteurs des enfants, articulant les pratiques communautaires et les services institutionnels de protection.

Dans l'ensemble, l'étude a démontré l'existence de pratiques endogènes de protection, mais aussi la nécessité de mieux les identifier, les renforcer et les intégrer, dans la mesure du possible, dans les interventions des structures exogènes aux communautés. La recherche documentaire sur la protection communautaire révèle d'emblée la pauvreté des productions académiques, voire littéraires (Wessells, 2009).

Il faut reconnaître, avec cet auteur, que les documents, en qualité et en quantité, sur la protection communautaire de l'enfant en général et la protection des enfants concernés par la mobilité en particulier sont rares. Pour combler en partie cette insuffisance de données académiques et de production littéraire sur la mobilité de l'enfant au Mali, nous avons beaucoup puisé dans les ressources disponibles sur le web et des sources provenant des agences d'intervention autour de la problématique de l'enfance opérant au Mali (Save the Children, Plan international, UNICEF, Tdh, Enda, DRC, IRC, NRC, OIM, etc.).

Toutes les sociétés ont des pratiques visant la protection des enfants, c'est-à-dire que l'enfant fait l'objet d'une centralité partout et dans toutes les communautés. Ces pratiques sont inaccessibles au premier regard ou à travers une observation de surface mais une analyse fine permet de les identifier, de noter leur valeur ajoutée et de poser les éléments de renforcement ou d'articulation avec les services institutionnels de protection.

Si la place des communautés et de la famille est indéniable, la difficulté reste dans leur identification formelle, leur portée usuelle et surtout leur reproduction dans un contexte d'intervention et de conformité légale. Toutefois, on remarque que, généralement, ces pratiques sont naturelles pour ceux qui les mettent en œuvre, qu'elles témoignent simplement de la bonne intention d'apporter aux enfants la protection nécessaire : conseils éducatifs, pratiques occultes, liens de solidarité du groupe étendu de parenté et de la communauté.

La mobilité des enfants connaît une évolution en fonction des zones et des communautés, mais aussi en raison de facteurs tels que les crises récurrentes dans les différentes zones, la pauvreté et la précarité, des transformations au sein des sociétés en général et des communautés de façon spécifique (UNICEF *et al.*, 2012).

La présente étude a permis d'aboutir aux principaux résultats suivants :

- Les deux zones de l'enquête (Tombouctou et Gao) connaissent un foisonnement d'intervenants œuvrant le plus souvent chacun sur les différents aspects de la protection de l'enfant.
- Les espaces de rencontres et de loisirs pour les enfants sont insuffisants, voire rares.
- Il y a une insuffisance des questions des droits de l'enfant en mobilité dans les propos et les imaginaires des acteurs communautaires et des enfants en mobilité.
- Le maillage administratif local est visible et très développé dans les zones de l'étude.
- Les PEP recensées à Gao et à Tombouctou peuvent être valorisées dans leur ensemble.

1

Description de l'étude

1.1 La crise humanitaire et la situation des enfants en mobilité au Mali¹

Le Mali a connu en 2012 une crise multidimensionnelle (sécuritaire, institutionnelle et humanitaire) qui a considérablement perturbé l'ensemble du système social et économique. Ce conflit a provoqué des déplacements massifs d'enfants et d'adultes, aussi bien à l'intérieur du Mali que vers les pays voisins (Algérie, Burkina Faso, Mauritanie et Niger), et exacerbé les problèmes existants dans un pays traversant déjà une situation humanitaire préoccupante.

En effet, vers la fin de l'année 2011, des groupes armés ont lancé une rébellion contre le gouvernement du Mali, visant l'indépendance pour le Nord du pays. De nombreuses violations des droits humains contre des civils ont été commises, y compris des exécutions publiques, des amputations, des viols et des violences sexuelles, des recrutements forcés et l'utilisation d'enfants du Mali et des pays voisins dans ces groupes. Ce qui a entraîné un vaste mouvement de déplacement des populations. Ainsi, plus de 350 000 personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays et 175 000 ont quitté le Mali pour se réfugier dans les pays voisins (50 000 au Burkina Faso, 75 000 en Mauritanie et 50 000 au Niger)².

Environ 230 000 personnes étaient toujours déplacées en octobre 2014 suite au conflit armé de 2012, soit une estimation de 86 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) (chiffres Commission Mouvements de populations) et 143 500 réfugiés dans les pays voisins (chiffres UNHCR). Malgré une stabilisation progressive enregistrée en 2013, la situation politique, sécuritaire et humanitaire s'est détériorée à partir de mai 2014 suite aux incidents survenus à Kidal. Près de 600 000 personnes, dont 67,5 % sont des retournés et des rapatriés, des déplacés internes et des réfugiés maliens, ont toujours besoin de protection. Parmi ces populations, les femmes et les enfants constituent la majorité (Rapport 2015, Aperçu des besoins humanitaires au Mali, p. 1).

La plupart des personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été accueillies par des familles d'accueil, ce qui a ajouté une pression sur les familles hôtes ainsi que sur les services de base, dont les écoles. À la date d'octobre 2014, l'OIM estimait le nombre de PDI à 86 026. La tendance au retour progressif vers le nord du pays, en particulier dans les régions de Tombouctou et Gao, est ainsi confirmée puisqu'au mois de juin 2014 la CMP avait enregistré 151 150 PDI, soit 51 334 personnes de plus qu'en septembre. À la même date, 143 253 personnes étaient toujours réfugiées dans les pays limitrophes, selon les statistiques de l'UNHCR. En outre, les chiffres des PDI et réfugiés retournés sont estimés à 406 102 (chiffres OIM-DTM

¹ Source : Rapport Atelier conjoint UNCHR/UNICEF sur la protection des enfants affectés par la crise au Mali + 3, (24-26 avril 2013).

² Source : Humanitarian Dashboard, OCHA, May 2013 ; Mali: Situation Report No. 36 (5 July 2013).

au 31 octobre 2014 et UNHCR-Gouvernement malien au 30 septembre 2014). En date du 31 juillet 2015, les partenaires de la CMP ont comptabilisé 78 183 personnes déplacées internes (18 081 ménages), ce qui correspond à une diminution de 12 035 individus par rapport aux données de juin 2015 (DTM – Rapport de situation (Sitrep) n° 08 du 17 juin 2015). Ces estimations comprennent les données concernant les personnes déplacées entre mai et juin 2015 ainsi que les estimations liées aux déplacements qui ont suivi la crise de 2012 (Rapport sur les Mouvements des Populations, août 2015).

Concernant spécifiquement Tombouctou et Gao, selon le Rapport DTM/Matrice de suivi des déplacements d'avril 2016 (Direction nationale du développement social), ces deux régions abritent le plus grand nombre de déplacés internes, avec respectivement 16 713 et 10 307 personnes.

Concernant le profil démographique d'ensemble des PDI, le même rapport chiffre la population déplacée à 55 % de femmes et 45 % d'hommes. Par ailleurs, 53 % des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans) et les 18 ans et plus représentent 47 % de la population déplacée.

Les moins de 17 ans constituent donc plus de la moitié des personnes déplacées et cette mobilité des enfants peut s'apprécier de deux manières. S'agissant d'opportunités d'apprentissage, d'éducation, de formation, de protection..., elles peuvent constituer une étape positive dans la vie de l'enfant mais elles l'exposent également, en augmentant sa vulnérabilité, à de nombreux risques et dangers (traite, exploitation par le travail, pires formes de travail, esclavage...).

La Fondation Terre des hommes Lausanne au Mali, par cette recherche académique sur la protection des enfants en mobilité dans un contexte urbain, souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants à travers l'identification et le renforcement des pratiques endogènes de protection de l'enfance (PEP).

Cette étude, réalisée dans les villes de Tombouctou et de Gao, a pour objectifs : 1) d'identifier les différentes pratiques endogènes de protection des enfants en mobilité dans les deux villes ; 2) d'analyser la pertinence de ces pratiques et leur valorisation par les acteurs humanitaires dans la construction de leurs réponses ; 3) d'identifier les défis et bonnes pratiques pour l'intégration et la valorisation des PEP concernant les enfants en mobilité dans la réponse humanitaire nationale.

Il s'agit concrètement d'analyser les pratiques développées par les familles et les communautés de ces deux villes lors de crise de 2012 au Mali, suite à l'invasion d'une partie du pays par des groupes armés ayant conduit à de vastes mouvements de populations dont plus de la moitié concerne en définitive des enfants déplacés, non accompagnés, réfugiés de retour (Rapport DTM/Matrice de suivi des déplacements, Direction nationale du développement social, avril 2016).

1.2 Approfondissement de quelques concepts clés

Le concept de pratiques endogènes de protection

Le mot endogène est en effet formé de « endo », qui signifie « à l'intérieur », et de « gène », qui signifie « ce qui engendre ». Endogène signifierait alors ce qui s'engendre en interne ; c'est ce qui prend naissance à l'intérieur d'une unité homogène, d'un organisme, d'un groupe, d'une société et qui porte leurs principaux traits caractéristiques.

Selon Mike Dottridge, dans l'étude *Pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest* (Dottridge, 2014), les pratiques endogènes de protection des enfants désignent toute pratique développée au niveau local (ou communautaire) ayant un effet protecteur pour des enfants, qu'il s'agisse d'enfants concernés par la mobilité ou d'enfants vivant dans leurs propres familles.

Toujours selon Mike Dottridge, citant la publication *Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ?*, éditée en 2011 par la Plateforme régionale Mobilités (p. 37), les PEP peuvent se décrire comme « les attitudes, comportements et actions visant à protéger les enfants à partir de croyances, de savoirs et de manières de faire issus de la tradition ou de l'expérience. Des pratiques individuelles ou collectives ont été identifiées à travers des recherches et des processus de capitalisation. Il s'agit de pratiques visant à prévenir des risques (bénédition, dons d'argent, information sur les itinéraires et les risques, accompagnement des déplacements...), à opérer des médiations ou des actions directes pour aider des enfants en détresse, à offrir un minimum de bien-être, de sécurité et d'éducation aux enfants concernés par la mobilité, à faciliter le succès de leur entreprise, à maintenir un contrôle social, etc.) ».

La mobilité des enfants

La notion désigne les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours. Un enfant en mobilité est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence³.

Enfants non accompagnés

Selon la définition du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), par enfant non accompagné, on entend un enfant (moins de 18 ans) qui a été séparé de ses deux parents et d'autres membres proches de sa famille et qui n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.

Enfants séparés

Les enfants séparés sont des enfants qui, selon la définition de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), se trouvent séparés de leurs deux parents ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à leurs besoins, mais qui ne sont pas nécessairement séparés d'autres membres de leur famille. Ils peuvent donc compter les enfants accompagnés par d'autres membres adultes de leur famille.

Enfants déplacés

Selon la définition figurant dans la Convention de Kampala et les « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », « les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou quitter leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État ».

Qu'est-ce qu'une communauté ?

Le terme communauté est défini géographiquement et désigne un groupe de personnes vivant dans un lieu particulier, à proximité, comme un village ou une

zone urbaine, ou ayant une même appartenance. Bien qu'une communauté ne représente pas toujours un groupe homogène (ses membres peuvent appartenir à différents groupes ethniques et religieux, à des classes socio-économiques diverses...), les communautés peuvent agir de diverses façons pour prévenir les risques liés à la protection de l'enfance. Cela reste vrai même en situation de déplacements massifs de population, lorsque les communautés ne sont pas faciles à identifier, car les personnes peuvent s'organiser en groupes afin de venir en aide aux enfants en situation de vulnérabilité⁴.

Qu'est-ce qu'un mécanisme communautaire de protection de l'enfance ?

Un mécanisme communautaire de protection de l'enfance désigne un réseau ou un groupe d'individus travaillant à l'échelle communautaire et de façon coordonnée dans le but d'assurer la protection des enfants. Ces mécanismes peuvent être créés et soutenus de façon interne (sous l'influence mixte des représentants traditionnels locaux et de pressions extérieures) ou externe⁵.

1.3 De la portée de l'étude : pratiques endogènes et communautaires de protection des enfants

Les pratiques communautaires sont plus larges et englobent les PEP. Elles intègrent également les initiatives ou actions développées au sein de la communauté ou par celle-ci mais qui ont une origine exogène, un soutien ou une organisation influencés par les acteurs extérieurs. Il reste entendu que, dans le présent exercice, la porte d'entrée demeure les pratiques endogènes de protection des enfants afin de faire valoir les initiatives ayant directement pris naissance au sein des communautés ou du fait des enfants eux-mêmes. Mais la description et l'analyse s'intéresseront également aux pratiques dites communautaires afin d'élargir le champ et englober les autres initiatives potentiellement protectrices, développées au sein des communautés.

³ Source : Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ? Nos positions et recommandations. Publication de la Plateforme régionale Mobilités, 2011.

⁴ Source : Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'Intervention humanitaire. Guide du Mali, 2015.

⁵ *Id.*

1.4 Présentation de la méthodologie générale de l'étude

Cette recherche a été mise en œuvre selon les processus suivants :

Une revue documentaire

Elle a consisté à obtenir et analyser des documents relatifs à la problématique de la protection de l'enfant en général et de l'enfant concerné par la mobilité de façon spécifique, en particulier dans le contexte d'urgence au Mali. Plusieurs sources nationales et régionales ont été exploitées avec une quarantaine de références traitées, afin de faire le lien avec d'autres auteurs, d'autres recherches et d'autres pays. Au nombre des documents consultés, on compte des rapports d'études ou de recherches, des articles et publications scientifiques, des documents de politiques nationales, des rapports d'activité d'acteurs divers (État, ONG, associations locales...), traitant principalement du contexte malien. Nous avons exploré des documents disponibles dans les bases de données de Tdh, de certains organismes tels que l'UNICEF, Save the Children, des textes de base relatifs aux politiques nationales, stratégies d'approche, des documents internes à des projets et programmes au Mali ou ailleurs. Sur le terrain, la recherche documentaire a continué au sein de structures telles que la Direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant et de la famille, le ministère du Développement social, les mairies. Ces différents documents analysés rendent compte de la complexité de la protection de l'enfant, mais aussi de la nécessité d'approfondir les connaissances sur la protection de l'enfant concerné par la mobilité ; ce qui renforce l'idée que la présente étude est d'une actualité certaine. Les travaux recueillis sur le web ont été également d'une grande utilité.

Sur la protection de l'enfant en général, la revue de la littérature fait ressortir que toutes les sociétés ont des pratiques visant la protection de l'enfant, c'est-à-dire que l'enfant fait l'objet d'une centralité partout et dans toutes les communautés, ces pratiques étant inaccessibles à un premier regard de surface, une analyse fine permettant de les identifier et de les mettre en valeur éventuellement.

Pour ce qui concerne la mobilité des enfants en Afrique de l'Ouest, la revue de la littérature tend à démontrer que le phénomène existe depuis fort longtemps, sous des formes multiples, et que cette mobilité connaît une évolution en fonction des zones et des communautés, mais aussi du fait de facteurs tels que les crises

récurrentes dans les différentes zones, la pauvreté et la précarité, les transformations au sein des sociétés et des communautés. Toujours par rapport à la mobilité de l'enfant et à sa protection, les études précédentes ont eu tendance à montrer l'implication de la communauté, de la famille et des enfants eux-mêmes.

Au total, plus d'une cinquantaine de productions et synthèses documentaires sur la protection de l'enfant, la protection de l'enfant en mobilité en général et les mécanismes de protection dans ce sens ont été analysées. Si la place des communautés et de la famille est indéniable, la difficulté reste dans leur identification formelle, leur portée usuelle et surtout leur inclusion dans un contexte d'intervention et de conformité légale.

Une collecte de données de terrain à travers des enquêtes menées dans les villes de Gao et de Tombouctou, zones de couverture de l'étude

Pour une méthode qualitative, l'échantillonnage a été de type orienté et raisonné⁶. Le choix et le nombre de personnes enquêtées ont été retenus selon les lieux, leur position au sein de la communauté, leurs responsabilités ou leur statut : les enfants eux-mêmes, les parents d'enfants en mobilité, des parents ou tuteurs/logeurs accueillant ou ayant accueilli des enfants en mobilité, des leaders traditionnels... Les interviews ont également concerné les agents et personnels des structures institutionnelles intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance au Mali. Au regard des attentes et de la spécificité de l'étude, l'approche qualitative combinant collecte de données documentaires et enquêtes de terrain a été privilégiée. Cette double démarche s'est articulée autour d'entretiens individuels et des discussions de groupe (*focus group*), à travers des questions ouvertes et/ou fermées.

Les données ont été produites à l'aide d'un guide d'entretien individuel, d'un guide d'entretien collectif (*focus*) et d'une grille de lecture et d'analyse. Les interviews ont été réalisées dans chaque ville par une équipe d'enquêteurs recrutés et formés avant leur déploiement sur le terrain. Les entretiens ont été enregistrés à l'aide de smartphones fournis par le Département suivi et qualité des programmes de Tdh Mali.

Au total, l'étude a touché 224 personnes pour les acteurs issus ou en relation directe avec la mobilité des enfants dans les deux zones (Tombouctou et Gao) et une trentaine de personnes-ressources issues des organisations formelles.

⁶Dans les études qualitatives, il est admis de fixer un nombre raisonnable de personnes supposé être représentatif de la population mère.

Tableau de répartition des personnes enquêtées à Tombouctou et Gao

ENFANTS EN MOBILITÉ		PARENTS ET TUTEURS D'ENFANTS		LEADERS COMMUNAUTAIRES		ACTEURS INSTITUTIONNELS		TOTAL	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
39	70	24	46	6	14	11	14	80	144
Total : 109		Total : 70		Total : 20		Total : 25		Total : 224	

2

Démarche et synthèse

2.1 Caractéristiques des groupes cibles de l'étude

Figure 1. Carte administrative du Mali (2013).



Source : http://www.cartograp.fr/pays/img/mali/carte_division_administrative_mali.jpg consulté pour la dernière fois le 14.06 à 15h17.
Ceci n'a pas été créé par Tdh

2.1.1 Les villes de Gao et Tombouctou

Les villes de Gao et Tombouctou (figure 1) sont historiquement des carrefours de rassemblement de populations, et à ce titre elles constituent des zones de départ, de transit et de destination. À ce caractère de carrefour historique de rencontres, s'ajoute leur statut administratif et géographique. Gao et Tombouctou sont des capitales régionales du Nord du Mali ; elles ont des longues frontières avec des pays comme la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, ce qui fait d'elles des zones de transit par excellence.

La *commune urbaine de Tombouctou* est située dans la région de Tombouctou qui couvre une superficie de 497 926 km², soit environ 40 % du territoire national. La ville de Tombouctou est composée de huit quartiers et est administrée par un conseil communal de 23 membres dirigé par un maire assisté de trois adjoints. La population de la commune bénéficie des services de l'hôpital régional, du centre de santé de référence du cercle.

La ville compte sept pharmacies. Le taux de scolarisation en 2015 est de 51,25 % (51,25 % pour les garçons et 51,29 % pour les filles)⁷.

La population de la commune urbaine de Tombouctou s'élève à 54 629 habitants (selon le RGPH de 2009) et représente 43 % de la population du cercle. Elle est inégalement répartie dans l'espace compte tenu des ressources naturelles existantes et des habitudes de vie liées notamment aux activités. Le nord est presque inhabité, tandis que, dans la vallée, on observe des concentrations de population pouvant dépasser les 15 habitants au km². La tranche d'âge de 0 à 14 ans représente 44 % de la population de la commune, et les actifs (15 à 59 ans) sont estimés à 52 % (RGPH 2009).

La *région de Gao* quant à elle comptait 544 120 habitants en 2009⁸. La population a été multipliée par près de 1,4 depuis 1998, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,0 % entre 1998 et 2009. Le cercle d'Ansongo a connu la plus forte augmentation de la population (+ 58 %) suivi par ceux de Gao et Bourem (respectivement + 40 % et + 35 %). Les femmes représentent 49,8 % de la population⁹. Sur le plan historique, ces deux villes ont fait et font de nos jours l'objet de mouvements de populations en raison des crises récurrentes, à partir des sécheresses des années 1970. Les régions de Tombouctou et Gao, en plus de Kidal, font partie des zones les plus

durement touchées par le conflit malien. Ces villes ont été occupées à partir de 2012 par les djihadistes et des groupes armés, entraînant presque leur « mise à genoux », avec les effets de la crise le plus durement ressentis chez les familles et les enfants.

La situation post-conflit dans ces deux zones est toujours alarmante car le retour à la normale est assez lent et timide. Le rapport « Access Monitoring and Reporting Framework » du 30 septembre 2015 de l'OCHA précise par exemple que « la présence de Restes Explosifs de Guerre (REG) dans ces localités, qui sont aussi des zones de retour des Personnes Déplacées Internes et des réfugiés, menace la vie des populations et particulièrement celle des enfants qui constituent 61 % des victimes de REG ».

2.1.2 Les enfants en situation de mobilité à Tombouctou et Gao

Les villes de Gao et Tombouctou regroupent des enfants en mobilité aux profils et statuts différents. On y retrouve, entre autres : les enfants talibés ; les enfants migrants travailleurs ; les enfants en confiage ; les enfants accompagnés de leurs parents de retour des camps de réfugiés ; les enfants en transit vers les pays frontaliers (Mauritanie, Algérie, Niger) ; et des enfants de la/dans la rue. On retrouve parmi ces enfants en mobilité des filles comme des garçons avec une dominance pour les seconds.

Les investigations ont permis de noter la présence des profils suivants :

- **Les talibés-mendiants.** Ils sont les plus nombreux à Tombouctou¹⁰ comme à Gao. Leur âge varie de 4 à 17 ans et ils proviennent généralement des localités proches ou environnantes des villes de Gao et Tombouctou, ou souvent de la région de Mopti.
- **Les enfants migrants travailleurs.** On retrouve parmi eux les enfants des deux sexes, accompagnés ou non accompagnés. Selon le directeur régional du Développement social de Gao, ils proviennent du sud du Mali (Bamako, Ségou, Mopti) voire de la Guinée Conakry, et des localités proches des deux zones (Tombouctou et Gao) ; leur âge varie de 12 à 17 ans. Ils peuvent être en transit vers Kidal, la Mauritanie, l'Algérie, le Niger. D'autres sont en destination finale, c'est le cas pour les jeunes filles venant de Bambara-Maoudé et de Douentza.

⁷ Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 2009.

⁸ *Id.*

⁹ *Id.*

¹⁰ Selon un des interlocuteurs de la Direction du développement social, ses services auraient recensé plus de 5 000 talibés dans la région de Tombouctou avant la crise.

Parmi ces jeunes migrants, les filles que l'on retrouve sont généralement des filles dogons venant des localités de Douentza ou d'autres régions du Mali. Elles viennent le plus souvent à Gao comme destination finale, ou en transit pour la ville de Kidal et l'Algérie. Ces enfants migrants sont généralement non accompagnés et proviennent des localités environnantes, à la recherche d'un emploi/métier pour se faire un peu d'argent.

Il est à noter qu'à Tombouctou beaucoup de jeunes migrants travailleurs viennent pour apprendre un métier ou travailler pour une période donnée. Dans le même groupe de migrants travailleurs, on retrouve des enfants dont les parents seraient sur place.

Ils sont en abandon de domicile familial pour des raisons de pauvreté et de précarité en général (nombreux cas cités à Tombouctou).

« Ce sont le manque de travail, la pauvreté qui sont à la base de la mobilisation des enfants ici, il y en a qui ont quitté Ségou, Bamako, Mopti, San pour venir ici ; ils auraient appris qu'ils auront du travail ici avec la signature de l'accord de paix, qu'il y a eu des financements dans ce sens. »

Source : entretien individuel femme logeuse d'enfants en mobilité à Tombouctou

- **Les enfants accompagnés des parents de retour des camps de réfugiés.** Des enfants sont arrivés avec leurs parents en provenance des camps de réfugiés de la Mauritanie, l'Algérie, du Burkina Faso ou du Niger. On les retrouve dans les villes de Tombouctou surtout ; néanmoins, quelques cas ont été mentionnés à Gao lors des entretiens avec les leaders communautaires et ils seraient moins nombreux que les enfants des autres catégories citées.

En lien direct avec les conflits, on retrouve dans ces deux villes les catégories d'enfants suivantes : enfants déplacés, enfants non accompagnés et enfants séparés. Ces enfants sont en général en fuite des zones de conflits directs et sont souvent temporairement installés dans la perspective de poursuivre vers le sud (Mopti puis Bamako), afin de fuir les situations et violences liées aux affrontements, à l'enrôlement par les groupes armés et aux nouveaux systèmes radicaux en place.

2.1.3 Les parents/tuteurs ou logeurs/employeurs des enfants en mobilité

En fonction des profils des enfants, on peut trouver soit des *parents/tuteurs*, soit des *logeurs/employeurs* et cela est fonction de la situation de destination finale, ou de transition.

- **Les parents/tuteurs directs.** Ils sont constitués en général des parents très proches : oncles maternels ou paternels, frères aînés, beaux-frères. Ils jouent un rôle de confiage dans ce processus : ils sont censés héberger, nourrir, soigner, éduquer, conseiller et donner du travail à ces enfants, garder ou veiller sur leur argent.

« À mon arrivée dans la ville, j'ai été accueilli par mon oncle à la gare, à l'arrivée chez lui, on m'a donné à manger, un endroit pour dormir. Par la suite, il m'a confié à un employeur avec des conseils de prudence. Chaque mois, il s'assure que mon salaire a été payé et que j'ai envoyé quelque chose à ma mère qui est sa sœur. Mon oncle, il est tout pour moi, c'est l'assurance garantie. »

Source : entretien individuel enfant à Gao

- **Les logeurs/employeurs.** ils sont quelquefois originaires de la même localité ou du même village que l'enfant, ils ont été le plus souvent recommandés par les parents à ces enfants. Lorsque les parents ne font pas le déplacement, ils utilisent les services d'intermédiaires pour confier l'enfant à ces logeurs/tuteurs, mais cela n'est pas général car il arrive que certains enfants s'orientent d'eux-mêmes vers ces opportunités de logement, hébergement ou protection en fonction des expériences d'autres enfants.

Quant aux employeurs, ils sont généralement en relation de travail salarial, ou d'apprentissage. Cela peut prendre la forme d'un placement par le tuteur ou le parent logeur pour les cas des jeunes filles, ou d'une demande expresse de l'enfant en quête d'un emploi et apprentissage (cas de jeunes garçons à Tombouctou).

Il est important de souligner qu'il existe *une tradition propre à la ville de Tombouctou, qui veut que l'on intègre plus l'enfant d'autrui que le sien*¹¹. Si une tradition qui va dans le sens de protéger et intégrer les enfants des autres existait par le passé, on peut dire que de plus en plus la crise a un impact certain sur cette pratique.

¹¹ Forme de projection qui ressort le plus souvent des propos des acteurs : « *Four ni idjé ma kamba idjé wani* » qui littéralement signifie « laisse ton enfant au profit de l'enfant d'autrui ».

Toutefois, on pourra la réactiver dans un autre contexte d'intervention qui combinera une approche informelle et une approche formelle, à travers une complémentarité dans les interventions entre les acteurs communautaires et les partenaires institutionnels.

2.1.4 Les leaders communautaires

Ils sont constitués des chefs traditionnels, des chefs de quartier, chefs de bande, de secteur, des imams, des notabilités, des hommes de caste. Par leur statut, ils sont identifiables et jouent un rôle central dans la cohésion sociale.

Il est important de noter que la chefferie traditionnelle est une pratique très développée au Mali en général, mais avec un accent particulier pour les régions du Nord¹². En effet, dans le Nord du Mali, et particulièrement dans les régions de Gao et Tombouctou, on rencontre une répartition spatiale et sociale entre quelques groupes ethniques remarquables : les Sonrais, les Arabes, les Peuls et les Touaregs.

Dans le processus de protection de l'enfant, la chefferie traditionnelle et les leaders communautaires peuvent jouer un rôle fondamental dans la mise en place et la fonctionnalité des dispositifs et mécanismes de protection.

Dans le cadre de la cohésion sociale, ils sont incontournables car ils sont en général à la base de l'organisation sociale en place. De même, de par leur statut social influent, ils sont des partenaires privilégiés de développement (Amore, 2010) mais peuvent également constituer des obstacles (Olivier de Sardan, 1995).

2.1.5 Les intermédiaires

Ils sont visibles dans le processus de la mobilité de l'enfant au moment du voyage ou de l'acheminement à bon port de l'enfant sous leur surveillance. Il arrive que ce soient les parents qui utilisent les services de ces intermédiaires (Massart, 2012), ou c'est l'enfant lui-même qui se confie à des personnes avec lesquelles il fera le chemin. Dans ce groupe d'intermédiaires, on retrouve des ressortissants du même village ou localité, des chauffeurs transporteurs, des convoyeurs de véhicules, des passeurs/coxeurs, des « placeurs » de travailleurs.

Le phénomène d'intermédiaires passeurs/coxeurs est très perceptible à Gao, où ils ont un local à discrétion à cet effet. Ils sont réticents, voire violents¹³, à tout échange d'informations sur leur rôle dans le processus de mobilité de l'enfant.

2.1.6 Les agents de l'État et des organismes intervenant dans la protection de l'enfant

Dans cette catégorie d'acteurs de la protection, on retrouve, entre autres, les agents de l'État, le personnel des organismes internationaux et nationaux (ONG), des associations actives sur le terrain.

- **Les services décentralisés de l'État.** Ce sont les services sociaux (ministère du Développement social, ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille), les Forces de défense et de sécurité (police, gendarmes...), les services de justice, les ministères de l'Éducation, de la Protection civile... Ils sont normalement les concepteurs et réalisateurs de toute politique nationale de développement en général, de la protection des personnes et, de ce fait, les premiers garants de la protection des enfants.
- **La mairie.** Elle constitue le prolongement de l'État au plan communal et assure l'interface entre l'État et les populations. Bien impliquées, ces structures déconcentrées peuvent jouer un grand rôle dans la mobilisation et l'implication des leaders communautaires dans les actions de protection de l'enfance. Elles peuvent également assurer une prise en charge directe des enfants à besoin de protection en fonction de leur situation à travers la mise à disposition de réponses directes.
- **Les organisations internationales.** Elles sont constituées des organismes du Système des Nations unies (HCR, OIM, UNICEF, MINUSMA...) ou d'ONG internationales (Save the Children à Gao, Plan Mali, Croix-Rouge, DRC, Terre des hommes, NRC, IRC...) qui interviennent directement ou indirectement dans la protection de l'enfant en général, avec des actions spécifiques développées depuis le début de la crise malienne afin de tenir compte des impératifs de protection liés à la situation d'urgence.

¹² A. H. Bâ et J. Dajet, *L'Empire peul du Macina*, 1962, 1984.

¹³ Au cours de la présente étude, un groupe de passeurs a proféré des menaces à l'endroit d'une enquêtrice, et elle a été obligée de lui faire croire qu'elle avait détruit les enregistrements.

- **Les ONG nationales et les associations locales.**

Elles sont généralement animées par des travailleurs sociaux, expérimentés et engagés en faveur des personnes vulnérables. En tant que structures organisées, elles n'ont pas une grande expérience dans ce domaine que constitue la mobilité des enfants. Elles manquent cruellement de moyens et d'expertise ; bon nombre d'entre elles ont besoin d'être guidées et orientées pour pouvoir travailler sur la protection des enfants concernés par la mobilité.

2.2 Imaginaire de l'enfant et appréciation des risques liés à la mobilité des enfants

L'imaginaire de l'enfant, et de l'enfant en mobilité, a été utilisé dans la présente étude pour situer la perception et les attitudes que les acteurs ont vis-à-vis de l'enfant, l'enfance et la mobilité de l'enfant, et voir quelles sont les pratiques locales mises en place dans le temps, et/ou en cours, dans les zones de l'étude. Les différentes définitions données par les personnes enquêtées vont dans le sens d'une perception de l'enfant comme le petit de l'homme, qui serait vulnérable et qui a besoin d'accompagnement et de protection. Dans les différentes réponses, l'âge de l'enfant est situé entre 0-17 ans, avec beaucoup de répétitions pour la tranche 0-7 ans, 0-15 ans puis 0-18 ans¹⁴.

La seconde question centrale a été de savoir quelle est la perception par les acteurs communautaires des risques éventuels, et si cela pouvait les conduire à mettre fin à la mobilité de l'enfant, ou si cela les amenait à prendre des mesures de précaution pour l'enfant. Comme déjà souligné, les parents et la communauté sont favorables d'une manière générale aux motivations et raisons profondes des déplacements des enfants, ancrées dans la réalité malienne, voire ouest-africaine. On peut retenir des différentes réponses collectées que les acteurs sont réellement conscients des risques et dangers de la mobilité.

« Bien sûr qu'il y a des risques liés à la mobilité de l'enfant, si je prends l'exemple des enfants qui vont apprendre le Coran ailleurs le plus souvent, il arrive que leur maître coranique au lieu de l'apprentissage du Coran les oriente vers la recherche de l'argent avec un quota journalier obligatoire, ce qui risque de les traîner dans le petit vol, la délinquance et l'abandon de l'apprentissage du Coran au profit de la rue. Quant aux filles, souvent elles sont exposées aux agressions sexuelles et au risque de verser dans la prostitution par manque d'encadrement d'une autorité quelconque. »

Source : acteurs institutionnels, enquête Tdh, Gao, 2016

S'il est indéniable que les parents et les acteurs communautaires, ainsi que les enfants, sont tous conscients des risques encourus par l'enfant dans la mobilité, cela ne les empêche pas de laisser partir l'enfant. Ce paradoxe entre la conscience des risques et l'acceptation de l'acte semble s'inscrire dans un calcul du *risque et bénéfice* ; et, en la matière, les faveurs du calcul iront le plus souvent aux bénéfiques et occasions favorables que l'enfant pourrait tirer de cette mobilité.

Ce raisonnement est valable presque pour toutes les catégories de mobilité de l'enfant : les enfants migrant pour le travail, l'éducation ou la formation, les enfants placés en confiage auprès d'un tuteur ou d'une tierce personne, les enfants en situation d'errance (nomades, dans la rue), les enfants associés aux forces et groupes armés, les enfants réfugiés et déplacés.

¹⁴ Source : Rapport de synthèse du consultant national.

2.3 Les défis de la protection des enfants dans les contextes d'urgence

Il serait difficile de cerner les pratiques endogènes de protection des enfants sans un regard sur les domaines admis en général comme domaines de protection de l'enfant en mobilité et les domaines couverts par les communautés.

Il ressort des informations recueillies que les domaines de protection de l'enfant portent prioritairement sur la sécurisation de l'enfant, la vulnérabilité face aux dangers, la nourriture, les soins, l'éducation, la maltraitance, les violences sexuelles, etc. Quant aux notions claires de droits de l'enfant, de l'exploitation de son travail, elles ne ressortent pas très clairement.

Les différents domaines de protection qui apparaissent dans les réponses des acteurs communautaires déterminent les pratiques adoptées par les communautés.

Dans le contexte de crise urbaine en particulier, les enfants et leurs familles sont contraints de faire face à certains défis de protection ou d'autoprotection découlant directement du conflit :

- Les vulnérabilités du fait des déplacements forcés.
- Les besoins spécifiques d'accompagnement des enfants séparés ou non accompagnés.
- L'impératif de faire face à de nouveaux contextes de vie (rupture souvent brutale avec certains droits acquis tels que l'éducation, la santé).
- Les difficultés d'accès aux services de protection (absence des services, problèmes d'accessibilité géographique, financière, barrières de langue ou culturelles, qualité des services/redevabilité...).
- Les enfants ayant subi des traumatismes directs du fait des conflits (perte des parents ou de la fratrie, violences basées sur le genre...).
- La situation spécifique des enfants enrôlés par les groupes armés.
- L'affaiblissement des capacités des organisations à base communautaire.

3

Principaux résultats

3.1 Les principales pratiques endogènes de protection des enfants identifiées

Une panoplie de réponses a été obtenue, attestant l'existence d'une variété et d'une diversité de PEP accompagnant l'enfant en mobilité, en situation d'urgence ou non ; mais il existe des similitudes au plan national et même sous-régional¹⁵. Une analyse approfondie de ces dispositifs/mécanismes de protection permet de répertorier ces pratiques en *types*¹⁶ ou *modèles*¹⁷ de protection de l'enfant.

3.1.1 Les pratiques parentales ou communautaires magico-religieuses et les conseils de prudence

Dans cette catégorie, on retrouve les bénédictions, les sacrifices, les gri-gri, talismans, bagues, les poudres d'écorce ou de racine d'arbres, les mixtures¹⁸... S'y ajoutent les conseils éducatifs se présentant sous forme de mise en garde, d'orientations pratiques de vigilance et de prudence. Ces éléments sont sortis spontanément des propos des personnes interrogées. Cette spontanéité laisse à penser que ces pratiques

sont réelles et très présentes dans la mentalité des acteurs locaux.

Sur ce type, on peut noter quelques réponses intéressantes :

« On lui donne des produits (poudre) traditionnels, une bague de protection. On égorge des animaux (moutons) pour en faire des sacrifices afin que les anges protecteurs puissent assurer une mobilité réussie pour ces enfants. »

« Des sacrifices seront faits pour les enfants en même temps que des bénédictions pour chasser les mauvais esprits. »

« Chez nous, pour toute entreprise importante pour la vie d'un homme, on consulte avant tout le marabout ; s'il conclut que la route est bonne, il indique les sacrifices qui doivent correspondre, alors là la personne peut aller et revenir tranquillement et obtenir ce qu'elle cherche ; s'il conclut que la route n'est pas bonne, on abandonne l'entreprise, ou on la retarde jusqu'à la bonne occasion. »

Source : entretien individuel à Gao

Dans ce modèle de pratiques, on retrouve les conseils parentaux portant sur la vigilance et la prudence face à des situations, des lieux et des personnes inconnues à ne pas fréquenter, des mises en garde face à la tentation, au vol, à la délinquance, à la volonté de rester

¹⁵ Études sur les pratiques de protection au Mali : cas des districts sanitaires de Macina et de Markala. UNICEF/Terre des hommes, 2013 ; Boursin-Balkouma et Sidibé (2014) dans la bibliographie.

¹⁶ Becker substitue au type idéal le terme de « type construit » (Becker, 1947).

¹⁷ Ici *types, catégories*, et dans une certaine mesure *modèles*, désignent la même chose : tout acte, geste, action, ou comportement identifiable comme dispositif/mécanisme propre à la communauté, ou au sein de la communauté. Existe aussi en socio-anthropologie culturelle dans l'étude des phénomènes culturels comme les pratiques endogènes, « *patterns of culture* » chez Talcoot Parsons.

¹⁸ Pratique qui consiste à écrire des versets du Coran sur une ardoise en bois puis de la laver avec un liquide spécial. Le produit obtenu est appelé « *nassi* » et aurait des effets protecteurs.

en ville. On note ici l'utilisation des anciens migrants ou migrants de retour dont la légitimité du message prime souvent sur les actions de sensibilisations des acteurs extérieurs.

« Tout le monde se réunit à la veille du départ des jeunes en mobilité chez le chef de village avec les parents et les amis de voyage pour leur donner des conseils de sécurité, d'être solidaires, d'être toujours ensemble, de retourner au village ensemble, de ne pas céder à la tentation (moyens) de la ville et oublier la ville. »

« Je suis les conseils de ma mère de rester toujours avec les personnes à qui j'ai été confié, de ne pas suivre les gens que je ne connais pas, de ne pas me mêler de ce qui ne me regarde pas lors de mon séjour en ville. »

Source : entretien individuel à Tombouctou

« Je crois beaucoup à ces conseils et je les ai respectés correctement et ils m'ont protégé jusqu'au jour d'aujourd'hui, par leur application. »

« Au moment du départ, on nous déconseille de porter des habits qui provoquent les hommes et de ne pas approcher les garçons. Ces conseils nous ont été utiles car aucune d'entre nous n'a contracté une grossesse. »

Source : entretien individuel à Tombouctou

Dans le cadre des actions de protection développées par les acteurs institutionnels, la facilité de mise en œuvre des conseils et recommandations par les enfants offre la possibilité de les inclure dans les modules de formation et de partir de ces pratiques pour faire de la sensibilisation autour de la dimension renforcement personnel, capacitation ou empowerment.

3.1.2 L'utilisation du réseau relationnel (compagnons de voyage, groupe de pairs, intermédiaires, tuteur/logeur/maître formateur/employeur)

Cette catégorie de PEP regroupe toutes les pratiques qui consistent à utiliser le canal d'un intermédiaire. Cet intermédiaire peut être un parent du même village, un ressortissant de la même localité (c'est le cas le plus fréquent), cela donne plus d'assurance et de confiance. Dans le groupe d'intermédiaires, on retrouve également les chauffeurs, les convoyeurs de véhicules. Il arrive que ceux-ci rendent ce service moyennant rémunération ou sur la simple base d'une reconnaissance sociale des parents.

On peut noter que ce type de pratiques a l'avantage d'intégrer l'enfant dans un milieu d'identification, et de bénéficier de la protection mutuelle du groupe. On la retrouve chez les jeunes filles dogons de Gao, et chez les filles bellas de Bambara Maoudé, mais aussi chez des garçons venant des localités très proches de Gao et Tombouctou. Ces pratiques se révèlent efficaces au moment des transits (postes de contrôle de police) et à destination.

« La meilleure solution pour protéger et sécuriser un enfant en mobilité, c'est de le mettre sous la surveillance de quelqu'un avec lequel il voyagera dans la même direction et qui le conduira jusqu'à destination, en le remettant à qui de droit. »

« Je ne sais pas ce que font tous les parents des enfants en mobilité, mais ceux qui viennent chez moi sont sous la conduite d'une grande personne (sœur aînée, tante) qui les oriente et surveille en cas de problème, les place chez les employeurs, et veille sur leurs intérêts (salaire, droit). »

« J'étais en compagnie avec des frères et parents, Dieu merci, nous n'avons pas connu de difficultés au cours de notre voyage. »

« Les enfants en mobilité sont toujours en groupe, c'est pour se protéger mutuellement contre les agressions des bandits et pour la cotisation pour manger. »

Source : entretien individuel à Gao et Tombouctou

On peut également noter le *tutorat* d'apprentissage, dans lequel l'enfant « se confie¹⁹ », ou est confié à un tuteur chargé de conduire sa formation professionnelle. Ce cas a été plusieurs fois mentionné à Tombouctou.

« J'héberge chez moi deux garçons qui apprennent le Coran et le métier de tailleur, le premier m'a été confié par ses parents dans le cadre de son instruction coranique, le second est venu lui-même se "confier" à moi. »

Source : entretien Individuel imam et membre d'honneur de l'association ASDEC à Tombouctou

Dans le prolongement de ce qui précède, on peut associer l'approche de *l'employeur, logeur*. Dans ce cas, l'enfant vend ses services moyennant quelque chose (argent, nature) ; il bénéficie d'un hébergement, de la nourriture, des soins de santé et de la protection contre les agressions.

Ce type de pratique intégré dans un processus d'intervention à travers la formation et la sensibilisation des différents acteurs peut jouer un rôle prépondérant dans la protection de l'enfant.

¹⁹ Ce cas a été soulevé et souligné par l'écrivain Ould Salem et est apparu à plusieurs reprises dans les informations recueillies à Tombouctou.

« J'utilise les services d'une jeune fille dogon moyennant un salaire, je la nourris, la soigne, elle est avec beaucoup de ses compatriotes et camarades d'âge de son village, elles logent toutes chez moi. La seule condition que j'exige de leur part, c'est que je ne reçois pas d'homme chez moi la nuit, car le matin elles seront plus occupées chez leur employeur. Jusqu'ici, elles ont pu respecter cette condition, et tout va bien dans nos rapports. »

Source : entretien Individuel femme à Gao

3.1.3 La pratique du confiage

Le *confiage* est un cadre privilégié de protection, de solidarité et de partage de bien. L'enfant en Afrique est un « bien commun » que tout l'entourage doit accompagner. Il s'agit d'une pratique qui permet aux orphelins d'être protégés, mais aussi aux personnes sans enfants (couples stériles), aux personnes âgées d'avoir des enfants, en prolongeant l'éducation de l'enfant.

Le confiage repose sur un principe éducatif ou de consolidation des liens de parenté et suit la logique de faire partager des opportunités à l'enfant, dans un contexte où ses parents directs sont absents ou incapables (momentanément, définitivement) de lui assurer la protection, l'encadrement et la prise en charge nécessaires.

Cette pratique s'est particulièrement développée lors de la crise humanitaire au Mali en faveur des enfants affectés par celle-ci. En effet, elle a été une alternative pour les enfants séparés et les enfants non accompagnés, accueillis dans des familles et bénéficiant d'une protection familiale de remplacement. Elle est également fondée sur les principes de l'hospitalité à autrui et la pratique coutumière consistant à accompagner ou assister l'enfant d'autrui plus que le sien.

Cette stratégie a d'ailleurs permis d'éviter la création de camps de déplacés au Mali durant la crise, et les organisations de protection ont merveilleusement valorisé cette approche de protection communautaire en soutenant les familles hôtes et en les utilisant comme relais ou responsables dans le suivi des actions de protection engagées en faveur des enfants victimes. Il s'agit là d'une des principales PEP, qui porte des facteurs importants de protection et mérite d'être mieux valorisée.

3.1.4 La mise à disposition de produits alimentaires, de moyens financiers et matériels

Il s'agit ici de pratiques suivies par les parents et consistant à mettre à la disposition de l'enfant en mobilité des moyens pour se nourrir (biscuits, couscous, gâteaux) et faire face aux exigences du voyage (payer les droits de passage, les contrôles de police, la traversée des fleuves, les cotisations de groupe, etc.).

Cet appui permet à l'enfant de pouvoir assurer les subsides pour les premiers jours de sa mobilité en attendant de trouver un logeur ou un emploi. La pratique intègre également le fait pour les parents d'envoyer régulièrement des aliments (sac de mil...) à l'enfant se trouvant en mobilité et dont l'adresse est connue. L'enfant profite de cet appui dont il fait bénéficier également les autres enfants de sa famille d'accueil ; ce qui lui confère un certain mérite et contribue à sa propre prise en charge lors de son séjour.

« Chez nous la mobilité des enfants existe réellement, raison pour laquelle les enfants qui partent en mobilité ont besoin du prix du transport, d'une petite somme pour tenir en cours de route pour se nourrir, traverser les postes de contrôle policier, c'est l'étape la plus difficile, car arrivés à destination leurs aînés sont déjà informés et ils seront là pour les soutenir. »

« Tout ce que nous pouvons faire pour l'enfant en mobilité au moment du départ, c'est de l'aider sur le plan financier, la nourriture (couscous), et même aller voir un marabout pour garantir une bonne chance, cela facilitera la tâche pour l'enfant en mobilité. »

Source : entretien partenaire communautaire à Tombouctou et Gao

3.1.5 Les conseils de quartier ou de village

Composés principalement de représentants des chefs de famille, de leaders religieux, de femmes et de jeunes, de chefs de village et chefs de quartier traditionnellement institués, les conseils de quartier ou de village constituent une instance importante du fonctionnement communautaire et de traitement des questions d'organisation y compris le règlement des situations particulières telles que la protection de l'enfance. Ces comités se saisissent des questions spécifiques et apportent les orientations nécessaires pour leur règlement. C'est également l'instance où se discutent et se décident les solutions particulières des enfants (victimes ou auteurs de violations). Ce mécanisme de protection a été le fondement principal de la création des comités locaux de protection.

3.1.6 Les déplacements accompagnés/ protection par les pairs

L'importance du groupe d'appartenance dans la protection et sécurisation de l'individu n'est plus à démontrer. Au plan sociologique, il convient de réaffirmer la prééminence du groupe sur l'individu et son intérêt d'être intégré au groupe d'appartenance qui lui offre un cadre naturel de solidarité²⁰.

Le groupe de déplacement des enfants en mobilité fait partager les risques et les dangers et aide les uns et les autres à les surmonter. Cela est fréquemment le cas lors des transits ou passages dans les postes de contrôle où les enfants cotisent et négocient pour d'autres, afin de faciliter leur passage dans ces contrôles, également pour le transport dans les cas où ils abandonnent un moyen de transport au profit d'un autre.

« J'ai voyagé avec des gens qui m'ont beaucoup protégé contre les policiers et les coxeurs. »
Source : enfant en mobilité

« J'étais avec des amis du village, des frères et parents du même village, Dieu merci, on n'a eu aucun problème surtout au niveau des postes de contrôle. » « On a voyagé ensemble en groupe, on ne se déplaçait jamais seul, comme ça, on n'a pas de problème. »

Source : entretiens enfants à Gao et Tombouctou

Le groupe de déplacement est encore important sur le lieu de destination de l'enfant en mobilité contre les agressions et les abus. L'enfant pourra bénéficier de la solidarité de ses pairs dans ces circonstances ; l'autre avantage du groupe des pairs est qu'il donne de la motivation à réussir vite pour retourner avec les autres camarades ; le même groupe peut donner l'alerte en cas de problème qui le dépasse. Ce mécanisme est utilisé par les filles dogons des localités de Douentza, Koro, Bandiagara et par des jeunes filles bellas de la localité de Bambara Maouédé.

« On se regroupe et en cas des danger on se défend, s'il y a une situation ou urgence qui nous dépasse, on fait appel à nos parents d'ici ou au village par téléphone ; les enfants doivent rester en groupe pour se protéger et se partager des idées par rapport à leur protection et s'autostimuler pour réussir ensemble et retourner ensemble. »

Source : entretien *focus group* de filles dogons à Gao

Ce type de pratique peut être encouragé en informant les enfants, les familles et les communautés lors des sensibilisations pour leur protection. Également, la cohésion du groupe est un cadre idéal pour promouvoir une formation sur leurs droits et l'apprentissage d'un métier.

3.1.7 Les comités villageois de gestion de crise

Les comités de gestion des crises sont des structures communautaires agissant sur l'ensemble du cercle et comprenant des sages, imams, notables, jeunes, chefs de quartier. Dans l'organisation communautaire, leur rôle est important car ils interviennent principalement dans le règlement des conflits, les médiations et surtout les concertations sur les besoins des populations.

La question des enfants (orphelins, enfants abandonnés, enfants séparés, victimes de violences ou d'abus) est très souvent évoquée et, par leurs décisions, ils tranchent ou gèrent les situations conflictuelles, le plus souvent entre plusieurs familles.

3.1.8 Les regroupements informels de groupes homogènes

L'illustration de ces regroupements informels de groupes homogènes est donnée par les maîtres coraniques de Gao et Tombouctou qui, à travers ces réseaux, agissent dans le sens du renforcement mutuel, de l'entraide et de la solidarité.

Prenant appui sur la situation des enfants talibés au Mali (extrêmement mobiles et donc à risques par rapport aux restes d'engins explosifs de guerre), ces leaders religieux se mettent ensemble pour échanger et mieux organiser la vie et la protection des apprenants sous leur responsabilité. On a observé par exemple, à Tombouctou comme à Gao, une implication de plus en plus forte de ces personnes, souvent à travers l'association ASDEC²¹, ou des volontaires qui s'inscrivent dans une logique d'intégration des droits des enfants talibés par la formation des maîtres coraniques.

Malgré leurs démarches progressives de formalisation, les ONG n'ont malheureusement pas beaucoup travaillé avec ce dispositif communautaire.

²⁰ E. Durkheim, *De la division du travail social*, 1893. Le concept de *solidarité mécanique* qui serait une forme de solidarité naturelle, ou automatique à cause de l'appartenance à un groupe social dans un milieu donné, et celui de *solidarité organique*, liée à la division du travail et à l'évolution de la société, sont à l'œuvre dans les communautés du Nord-Mali.

²¹ Association pour la sauvegarde et le développement des écoles coraniques.

3.1.9 L'expérience des groupes de pairs, les groupes d'âge ou « Cafo »

Il est habituel de voir s'organiser des groupes d'âge ou « Cafo », à savoir des activités de regroupement des enfants en fonction de leur sexe ou âge pour échanger, sous la conduite de jeunes ou enfants leaders. Cette stratégie permet à un groupe d'enfants qui reçoivent des informations précises et comprennent bien un thème déterminé de transmettre leurs connaissances à d'autres enfants. Dans ce cas, le terme « pair » a plutôt la signification d'enfants du même âge ou de même statut.

Cependant, les pairs éducateurs transmettent également des informations à leurs parents, au sein du foyer, et à d'autres adultes, notamment à travers des discussions directes en tête à tête. Dans les situations d'urgence, les approches d'éducation par les pairs et d'enfant à enfant sont utilisées pour transmettre des informations dans les domaines suivants : santé, systèmes sanitaires, utilisation de l'eau, distribution de l'aide alimentaire, protection, et bien d'autres domaines.

Cette approche est très utile pour communiquer rapidement des informations précises. En outre, des enfants participant à des activités d'éducation par les pairs arrivent à s'engager auprès de plus petits pour des encadrements dans les classes ou dans la vie des espaces de regroupement des enfants.

3.1.10 L'expérience des « mamans sages »

Ce mécanisme de protection des enfants victimes de troubles et autres problèmes de protection est animé par des femmes influentes appelées « mamans sages » au sein de chaque quartier de Tombouctou. Reconnues par tous comme étant des mamans toujours prêtes à protéger et/ou aider les enfants d'autrui, elles font de la détection, sont à l'écoute des enfants et en réfèrent à l'ONG Plan²² pour cas les plus compliqués.

Chaque quartier a ses femmes influentes, incontournables pour tout ce qui concerne la protection des jeunes filles et des garçons.

Cette stratégie des « mamans sages » a eu des résultats considérables, en termes d'accompagnement des enfants ayant vécu des séquelles de la crise. C'est grâce à ce mécanisme que des ONG comme Plan, Save the Children ont pu obtenir régulièrement des informations et données sur la protection des enfants.

D'une manière générale, les investigations ont permis d'identifier d'autres pratiques communautaires intéressantes : l'expérience de la Case des migrants avec l'association Direyben, soutenue par l'OIM pour faire face aux enjeux de l'hébergement d'urgence, la collaboration avec les relais ou moniteurs communautaires pour l'identification et le référencement des enfants victimes.

3.2 Quelques exemples de valorisation et bonnes pratiques d'intégration des PEP par les acteurs institutionnels dans le contexte d'urgence à Tombouctou et Gao

3.2.1 Les comités locaux de protection

Fonctionnant sous l'égide et l'impulsion des leaders communautaires, les comités locaux de protection (CLP) constituent un cadre indiqué et autorisé de protection de l'enfant. Les CLP sont en réalité une valorisation par les acteurs institutionnels du dispositif communautaire (conseils de quartier ou de village) précédemment analysé, au vu de la pertinence et de la valeur ajoutée de l'approche. Soutenus par des ONG telles que Save the Children, GREFFA, ou Plan Mali, ils ont été des recours importants lors de la crise. Les effets de cette expérience de synergie communautaire/institutionnel sont très intéressants à analyser.

À travers ces CLP, on a pu observer la naissance d'une coordination des différents comités au sein de chaque ville dans le but de faciliter le partage d'informations, de coordonner les référencements/identifications et la recherche de solutions concertées pour les problèmes des enfants. Ces mécanismes qui s'articulent entre acteurs formels et informels ont été un fondement pour réaliser des actions communes intégrant les volets médiation, sensibilisation, dialogue social, prise en charge, etc.

Cette approche a également permis la prise en compte des enfants directement affectés par le contexte de crise : enfants déplacés, enfants victimes de violences basées sur le genre (VBG), enfants réfugiés, enfants de

²² L'approche des « mamans sages » a été soutenue à Tombouctou par Plan International Mali à partir de 2013.

retour, restes d'engins explosifs de guerre, enrôlement dans les forces et groupes armés.

« Notre cible ce sont les enfants affectés par la crise, à travers un programme global d'urgence qui englobe plusieurs projets ; nous adoptons une approche communautaire, qui consiste à utiliser des comités locaux de protection. Les membres de ces comités sont en général des personnes influentes provenant de la communauté, ce sont des chefs traditionnels, des leaders d'opinion, des femmes leaders, etc. ; ils s'occupent en général de l'identification et du référencement des cas, ils assurent la sensibilisation et le plaidoyer. Nous utilisons des enseignants, des sages-femmes, des mamans sages ; nous veillons à la protection de l'enfant contre la maltraitance, la vulnérabilité, le retour à l'école, etc. Nous procédons à la formation des mamans sages, qui assurent l'identification, des sages-femmes qui se chargent des cas de viol... »

Source : représentant Bureau Plan Mali à Tombouctou

La pratique s'inscrit ici dans le cadre d'un mécanisme local de protection basé le plus souvent sur l'intervention d'un comité local, d'une association locale mise en place à cet effet, appuyés par des structures formelles (ONG, services de l'État).

C'est dans ces comités, sous le leadership de la chefferie traditionnelle²³, que l'on peut plus ou moins identifier des dispositifs/mécanismes réels qui s'inscrivent parfaitement dans le processus de protection de l'enfant sur place.

Ces comités, s'ils ont toujours existé à l'informel comme mécanisme d'intervention sur un sujet qui concerne la communauté, leur réorientation, ou l'intégration du volet protection de l'enfant, semblent être d'adoption assez récente, sous l'impulsion des organismes formels d'intervention sur la protection. Ils intervenaient surtout en cas d'égaré d'enfants, d'enfants en conflit avec leur famille. Dans ce contexte, l'enfant est généralement accueilli par le chef de famille et confié à une épouse du chef²⁴.

À partir de ce geste d'accueil, on peut parler de dispositif ou mécanisme. Pour la suite du processus, le chef mobilise des membres de son conseil, ou des leaders traditionnels (hommes de caste), pour accompagner l'enfant égaré, ou convoquer (inviter) les parents de l'enfant pour une réconciliation qui aboutit le plus souvent.

Aujourd'hui, à travers les propos recueillis auprès des différents acteurs, se dégage l'impression que ce type de mécanismes, redynamisés et utilisés par des structures telles que le HCR, Enda Mali, le NRC, Plan à Tombouctou et Save the Children et Enda Mali à Gao, ou par d'autres agences en partenariat avec les services de l'État, porte une valeur ajoutée en termes de participation, responsabilisation, pérennité.

Toutefois, certains constats posent clairement le risque de la formalisation de ces pratiques qui au départ étaient informelles, avec des enjeux sur la durabilité et la pérennité. On a pu noter également que certaines expériences réussies ont pris fin, ou sont en train de prendre fin, certainement avec la sortie de la situation de crise, au regret des acteurs bénéficiaires et exécutants²⁵ :

« Oui, au quartier château Sud-Extension, un comité local de protection des enfants a été mis en place à l'initiative de Save the Children. Ce comité avait pour rôle de véhiculer des messages de protection des enfants à travers des sensibilisations, leurs tâches étaient entre autres d'identifier les enfants en situation de vulnérabilité, de les accueillir, les référencer dans les cas où les enfants avaient des besoins spécifiques au-delà des capacités de prise en charge du comité local. Cette référence devait se faire auprès de structures comme Save the Children, GREFFA, OXFAM, la Direction régionale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. C'est par manque de motivation des membres du CLP et la fin du projet initié par Save the Children qu'aujourd'hui ce comité n'est plus fonctionnel. »

Source : entretien focus leaders communautaires à Tombouctou

« Oui, oui, grâce à l'appui des partenaires techniques, les villages sont en train d'être organisés pour faire face ; surtout nous nous organisons avec les différents leaders, les marabouts et autres pour qu'en synergie on puisse trouver une solution pour éviter de nouvelles difficultés aux enfants. »

Source : entretien focus leaders communautaires à Gao

²³ Le rôle et l'importance des chefferies traditionnelles dans tout processus d'intervention en direction des communautés est avéré. Voir Olivier de Sardan (1995). Les États ouest-africains accordent une attention particulière à toutes les actions de développement local (le Mali vient d'adopter en 2016 des textes au sein de l'Assemblée reconnaissant et valorisant leur rôle).

²⁴ Amore, 2010.

²⁵ C'est cette impression qui s'est dégagée lors de l'entretien avec le personnel d'Enda à travers le programme « Faba Talibés ».

3.2.2 Les Espaces communautaires de regroupement/Points Espoir

L'une des dimensions les plus importantes en matière de protection des enfants en situation de crise est la possibilité de créer des espaces communautaires de regroupement, d'animation et de protection.

S'appuyant sur la stratégie des « groupes d'âge » ou des opportunités de regroupements informels des enfants « Cafo », les acteurs institutionnels ont renforcé le dispositif à travers le soutien aux espaces communautaires de regroupement. Appelés Points Espoir (par Tdh, UNICEF...) ou Espaces amis des enfants (EAE), ces cadres de retrouvailles des enfants les servent abondamment :

- Une opportunité et un moment créés afin de permettre aux enfants en mobilité de se rencontrer régulièrement pour des séances d'information, des animations à but psychosocial, la sensibilisation et le renforcement sur les compétences de vie.
- Une mise en lien entre les enfants et les différents services de protection (justice, police, services sociaux, personnel des ONG, partenaires communautaires...) qui mettent à profit les moments de regroupement pour identifier les cas graves pour des réponses ciblées et individualisées.
- Ces espaces de regroupement constituent également un maillon important dans le système de suivi des enfants sous protection.

D'une manière générale, ces espaces sont une occasion de retrouvailles pour les enfants partageant les mêmes réalités de la mobilité et les mêmes difficultés. Les regroupements se font selon une périodicité qui diffère selon les contextes et les activités développées (une fois par jour ou par semaine). Les enfants y tissent et entretiennent des relations d'amitié, de fraternité, apprennent à mieux se connaître, à grandir ensemble et à faire face aux dures réalités du travail. C'est un espace de partage, d'échange d'expériences avec les autres enfants.

« Les ONG comme Plan ont contribué à la mise en place des "Espaces amis des enfants", 22 au total dans la région de Tombouctou. Dans ces espaces, les animateurs, à travers des approches ludiques, cherchent à identifier les enfants vulnérables, et font la référence ensuite. »

Source : I. A., Point focal Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Tombouctou

Les acteurs institutionnels ont pris la mesure de l'importance de cette pratique et, à travers leur soutien financier, leur accompagnement technique, leur participation à des animations, ont véritablement offert aux enfants en situation de mobilité, ou pas, des moments importants pour le renforcement de leurs capacités d'autoprotection.

3.2.3 Le recours aux familles d'accueil pour l'hébergement et le suivi des enfants vulnérables ou victimes

La pratique du confiage, ancrée dans les us et coutumes du Mali, a été pleinement valorisée lors de la situation de crise par les acteurs institutionnels. En effet, il convient de préciser que le Mali n'a pas connu de camps de déplacés, les enfants vulnérables et victimes étant simplement accueillis dans des familles hôtes, soit directement d'elles-mêmes, soit sous la forme de réponses prônées par les comités locaux ou de quartier.

Selon le Point focal du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille à Tombouctou :
« Pendant l'occupation, ce sont les populations restées sur place qui ont pris en charge les personnes vulnérables, mais surtout les enfants égarés, vulnérables dans leur famille ou les enfants sans accompagnement. Ils leur ont donné à manger, les ont soignés, protégés, etc. Vu que les personnes qui ont quitté les localités avoisinantes de Tombouctou, Gao, ou même ces villes, se sont dirigées soit vers le centre du pays (Mopti, Ségou), soit vers le sud (Bamako, Sikasso, voire Kayes), elles ont en partant confié leur maison à des voisins, ou à des personnes qui sont restées ; à la fin de la crise, elles sont venues tranquillement réoccuper. C'est ce qui explique qu'il n'y avait pas de camps de déplacés ou de réfugiés dans les grandes villes du Nord (Tombouctou, Gao). Pendant l'occupation, les institutions formelles ont été évacuées par peur de représailles de la part des djihadistes. Ce sont les populations avec les moyens du bord qui sont venues en aide aux personnes vulnérables, aux enfants en situation de vulnérabilité, etc. Cela s'est fait avec l'appui des chefs de quartier en collaboration avec les chefs de secteur qui sont généralement des conseillers des chefs de quartier. »

S'appuyant sur cette opportunité, les acteurs institutionnels intervenant directement sur la réduction des effets de la crise ont soutenu les familles à travers la réhabilitation des maisons (NRC), par la distribution de vivres et de kits Life (OIM, HCR, CICR).

3.2.4 L'utilisation des moniteurs communautaires pour l'identification et l'encadrement des enfants à risques ou victimes au sein de la communauté

L'implication des populations à la base est indispensable en raison de leur connaissance des personnes vulnérables, mais aussi de la proximité avec les leaders et la population. S'appuyant sur cet acquis, les moniteurs communautaires sont des interfaces directes entre les enfants et les mesures de protection développées en leur faveur. Ces moniteurs assurent le suivi des enfants et remontent les informations au niveau des organisations partenaires.

Cette expérience a été fortement soutenue par des organisations telles que le HCR, DRC, NRC dans les deux villes et a permis aux relais communautaires de s'impliquer véritablement dans l'identification et le suivi des enfants.

« Notre intervention s'inscrit dans le cadre des réfugiés et, par ricochet, nous touchons les enfants à travers les parents. Nous collaborons avec au moins 50 moniteurs communautaires dans 24 communes. Dans la protection de l'enfant, nous veillons sur les cas de violations des droits et faisons la référence à des structures spécialisées. Nous collaborons également avec les comités locaux de protection sur le monitoring de protection communautaire. Ceux-ci renseignent et interviennent dans les cas de violations ou de conflits à l'intérieur de la communauté et nous intervenons en collaboration avec IEDA Relief. Nous procédons également à une cartographie des enfants en situation de vulnérabilité puis agissons à travers notre dispositif de rapatriement des déplacés ou réfugiés (29 000 FCFA par enfant et 63 800 FCFA par adulte). Nous avons ainsi accompagné plus de 4 000 personnes en 2014, 8 000 personnes en 2015 et près de 10 000 en 2016... »

Source : A. M., staff HCR à Gao

« Par rapport aux enfants en mobilité, nous jouons un rôle d'accompagnement pour les enfants qui sont en rupture scolaire à travers un kit scolaire. Vu que le Fonds national de solidarité est à l'arrêt, ce sont les humanitaires qui assurent 80 % du travail. Pour le cas spécifique des enfants talibés, c'est surtout la Direction de la promotion de la famille et de la protection de l'enfant qui s'en occupe. Avant la crise, près de 5 000 enfants tout confondu ont été identifiés de façon globale. Pendant la crise, nous avons envoyé 200 jeunes filles de Tombouctou à Mopti, pour les soustraire à la menace djihadiste. (...) La notion de protection des enfants est très complexe : il y a beaucoup de difficultés dans l'identification des enfants et leur suivi. »

Source : K. D., Direction du développement social et de l'économie solidaire de Tombouctou

3.2.5 L'expérience de la collaboration avec les « mamans sages » pour la protection des enfants en mobilité

Pour T. H., chef de projet Mercy Corps à Tombouctou et Gao : *« Mercy Corps à travers la mise en œuvre de son programme Wise a utilisé la stratégie "Espace sûr pour les filles adolescentes migrantes et non migrantes". Ce programme est mis en œuvre avec les "Cafo" à Tombouctou et Gao. Ce sont des espaces fréquentés par les filles adolescentes âgées de 7 à 16 ans et gérés par un mentor issu de la communauté même. Les filles sont informées et éduquées sur la santé sexuelle et reproductive et les métiers manuels. »*

L'ONG a surtout renforcé la capacité des filles mentors sur la protection de façon générale et la santé sexuelle et reproductive (SSR) en particulier, et leur apporte son appui technique à travers une assistante de projet. La pratique tire son origine du passé car les enfants et jeunes avaient déjà l'habitude de se retrouver dans un coin qui peut être sous un arbre ou chez un leader pour échanger entre eux. L'appellation desdits espaces est d'ailleurs venue de Mercy Corps.

L'autre stratégie dite « Gnagna » (qui signifie « la maman des enfants » en sonrai) est née de ce que toutes les filles (surtout celles en mobilité) dorment chez la « gnagna » qui est la maman à elles toutes. Elle leur prodigue des valeurs de femmes pendant les causeries autour du feu et dans sa case. Elle protège les filles contre le mauvais sort et d'autres abus.

En termes de renforcement de la pratique, Mercy Corps échange avec la « gnagna » une fois par semaine pour s'informer de la situation des adolescentes afin de l'aider et proposer des solutions aux difficultés. Mercy Corps a utilisé ces deux pratiques dans ses programmes « Résilience, gestion des conflits et filles adolescentes » depuis 2014, à Tombouctou et Gao. Du point de vue des connaissances et compétences sur la SSR, les filles ont amélioré leur vie.

Mme F. H., Point focal Protection Plan International Mali, estime que ce mécanisme a été déterminant dans la protection en particulier des jeunes filles migrantes. Les organisations se sont en effet appuyées sur la pratique pour soutenir les filles isolées ou victimes de violence basée sur le genre. Elle affirme lors de l'entretien : *« En 2015, Plan Mali dans son programme d'urgence destiné aux enfants victimes de la crise a utilisé les femmes influentes des quartiers de Tombouctou (les "mamans sages") pour accompagner les enfants ayant des problèmes de protection à Tombouctou. Ce mécanisme de protection des enfants victimes de troubles et autres problèmes est*

conduit par des femmes influentes appelées “mamans sages” au niveau de chaque quartier de Tombouctou. Reconnues par tous dans leur quartier comme étant des mamans toujours prêtes à protéger et/ou aider les enfants d'autrui, elles font de la détection, sont à l'écoute des enfants et en réfèrent à Plan pour les cas plus compliqués. Bien avant Plan Mali, chaque quartier avait sa femme influente ou leader, incontournable pour tout ce qui concerne la femme et l'enfant. L'ONG Plan s'est donc appuyée sur l'existant qu'elle a juste renforcé. »

Selon M. D., Point focal Plan Mali à Tombouctou :

« Plan est venu après l'occupation, c'est-à-dire en 2013, et s'est appuyé sur les chefs de quartier pour mettre en place son projet d'intervention d'urgence qui se focalisait sur les enfants vulnérables et les enfants victimes de la crise (filles violées, mariages forcés et précoces, grossesses non désirées à la suite d'un viol, enfants égarés ou seuls, etc.). »

Pour ce faire, on a provoqué une assemblée générale avec l'appui des chefs de quartier et des chefs de secteur, au cours de laquelle des personnes-ressources ont été identifiées et une liste établie. Ces personnes-ressources ont été formées et organisées pour l'identification des bénéficiaires potentiels. Parmi les personnes-ressources identifiées, une composante importante était constituée de femmes d'âge mûr (matrones, sages-femmes, membres de RECOTRAD, vieilles femmes qui hébergeaient les jeunes filles du voisinage pour la nuit et étaient leurs confidentes, appelées « mamans sages »).

Selon une des plus célèbres de ces mamans sages, A. G., elles viennent des quartiers, leur proximité et leur âge constituent des facteurs de succès dans leur intervention. Elles assurent l'identification, la sensibilisation, la référence et le suivi, en synergie avec d'autres acteurs du processus, dont naturellement Plan Mali.

Ces nombreux exemples sont illustratifs de la possibilité d'une collaboration efficace entre les acteurs institutionnels (ONG, État) et les acteurs communautaires. Mieux, ils démontrent la nécessité pour les ONG qui s'installent de travailler fortement en lien avec les systèmes locaux de protection. De par leur ancrage et leur légitimité, les organisations communautaires ou à base communautaire peuvent constituer le prolongement nécessaire des interventions des ONG, leur permettant de garantir une identification

fine des bénéficiaires (approche *Case Management*) et un suivi de qualité, impliquant l'enfant lui-même et puisant des ressources dans les potentialités de son environnement.

3.2.6 Les collaborations spécifiques avec les autres leaders communautaires

- Une analyse des structures communautaires de protection des enfants permet de noter que la *chefferie traditionnelle*, par son importance et sa place dans la communauté, constitue une entité incontournable. Par leur statut et la légitimité qu'ils portent, leur audience et leur autorité, les chefs traditionnels assurent la cohésion sociale.
- Les *imams*, les *marabouts*, peuvent être très utiles dans la sensibilisation et la formation sur les droits des enfants en mobilité. On peut constater qu'à Tombouctou l'ASDEC a mis en place un local équipé de tables-bancs en vue de l'apprentissage du Coran pour les talibés et pour la formation des maîtres coraniques sur les droits des talibés.
- *Le Réseau des communicateurs traditionnels (RECOTRAD)* est une entité nationale dont on retrouve les démembrements à tous les niveaux périphériques administratifs ; on peut noter leur présence dans les deux villes, ainsi que leur mobilisation par certaines structures lors des interventions communautaires. Ils sont très importants par leur rôle historique dans la cohésion sociale, dans la prévention et la gestion des conflits. Ils se révéleront certainement plus efficaces dans le processus de sensibilisation ou pour la réconciliation des points de vue.

À l'analyse, nous pouvons convenir avec M. Wessels que : « Ces groupes sont un moyen vital pour mobiliser les communautés autour de la protection et du bien-être des enfants. Lorsqu'ils sont organisés avec soin et d'une manière appropriée au contexte, ils permettent : d'identifier, de prévenir et de répondre à des risques significatifs en termes de protection des enfants ; de mobiliser les communautés autour de questions de protection des enfants ; et de fournir une base de soutien et d'action au niveau local qui peut être étendue par le biais de liens avec d'autres groupes communautaires et avec les systèmes nationaux de protection des enfants. »²⁶

²⁶ Wessells, 2009.

4

Enseignements et recommandations

4.1 Principaux enseignements à retenir

De l'étude, on peut retenir les enseignements suivants :

1. La mobilité est une réalité évidente dans ces deux zones que constituent Gao et Tombouctou. Dans ces deux localités, on retrouve des enfants migrants volontaires mais également des enfants victimes de la situation de crise humanitaire (enfants non accompagnés, enfants séparés, enfants victimes de violences, d'abus ou enrôlés dans les conflits armés, etc.).
2. La crise et la pauvreté ont un impact sur la mobilité des enfants et sur certaines pratiques qui connaissent un effritement (tutorat...).
3. Les pratiques endogènes de protection des enfants sont bien ancrées, sont diverses et variées. Elles sont mobilisées par la communauté, les parents d'enfants, le réseau relationnel, les différents acteurs de la protection de l'enfant et par les enfants eux-mêmes dans des circonstances déterminées et permettant de faire face aux enjeux de la mobilité et à la situation de crise.
4. Il existe des expériences et de bonnes leçons de renforcement ou d'utilisation des PEP par les acteurs institutionnels dans les deux localités (ONG, services publics).
5. Les conditions sont réunies pour de possibles collaborations entre le système informel (protection communautaire/famille) et le système formel (partenaires ONG, gouvernement).
6. Les pratiques endogènes de protection de l'enfant ne sont pas toutes et toujours visibles dans la communauté. Elles nécessitent une attention particulière à travers une observation continue, une reconnaissance de leur effets positifs et des réflexes de documentation pour une meilleure adhésion de tous à l'approche.
7. La mobilité s'est présentée comme une forme de résilience pour les enfants et leurs parents et par conséquent pour toute la communauté. L'absence de certains services publics a accentué les effets de la crise mais également le rejet ou la résistance à l'endroit de l'État central²⁷.
8. Les organisations à base communautaire, malgré leur motivation et leur rôle central, manquent des moyens techniques et des ressources pour la réalisation de leur mission. Elles nécessitent un accompagnement adapté à la mesure des ambitions et des attentes portées par les acteurs institutionnels au vu du rôle joué. On note ici le besoin de transformer les différents projets liés à l'urgence en des actions de développement, permettant d'anticiper sur les problèmes sociaux.

²⁷ À Gao, depuis les événements de 2012, les jeunes ont mené plusieurs mouvements de mécontentement défiant l'autorité. L'absence de l'État est ressentie à Gao à travers la réduction du service minimum de maintien de l'ordre.

La présente étude vient en renfort d'autres recherches déjà menées sur les pratiques endogènes de protection des enfants. Il y a plus d'une décennie que certaines de ces études, sans identifier formellement les types de PEP qui existent sur le terrain, estimaient qu'elles étaient indispensables.

Ainsi, l'ONG internationale Save the Children, à travers son projet PACTE en 2006, avait déjà entrepris la mise en réseau d'acteurs communautaires et institutionnels pour protéger les enfants migrants, à travers le concept de *filet de protection des enfants migrants* au Burkina Faso, au Mali et en Guinée. Cette approche reflétait déjà l'évolution de leur stratégie de lutte contre la traite vers une approche plus globale de protection des enfants migrants dans la sous-région.

En levant le voile sur les pratiques endogènes de protection des enfants, la présente étude conforte les résultats de UNICEF *et al.* (2012) sur l'approche systémique en la matière. Guidée par une nouvelle tendance internationale, l'approche systémique s'oriente vers un cadre d'intervention plus large incluant les contextes juridique et politique, la capacité institutionnelle, les contextes communautaires et les sous-systèmes de la planification, de la budgétisation et du suivi et évaluation.

Au cœur de ce système se trouvent les communautés dont chacune détient des pratiques endogènes pouvant être très efficaces. Selon cette approche, les déterminants essentiels à prendre en considération sont l'appropriation par les communautés, le soutien des leaders et l'utilisation des savoirs, des savoir-faire, des ressources existantes liées aux structures formelles et non formelles. Cette approche vise à traiter et gérer les questions de pouvoir et de diversité par le biais de la participation et d'un focus réalisé sur la situation des enfants.

4.2 Principales recommandations

Au terme de cette analyse, plusieurs recommandations peuvent être formulées dans la perspective de mieux valoriser les PEP et les mécanismes communautaires afin d'améliorer la réponse humanitaire de protection des enfants au Mali.

Ces recommandations s'adressent en particulier aux ONG et aux associations nationales ainsi qu'aux organisations internationales agissant directement sur le terrain auprès des enfants et de leurs communautés. Elles s'adressent également à l'État malien aussi bien au niveau central qu'à travers ses structures ou représentants au niveau local. Enfin, elles font un clin

d'œil au monde universitaire et à celui de la recherche pour la réalisation de travaux spécifiques pouvant conforter les acquis par des argumentaires et des évidences du terrain.

Les recommandations suivantes peuvent donc être adressées aux différents acteurs :

- **Poursuivre le processus de recherche (études, capitalisation...) sur les pratiques endogènes de protection des enfants au Mali** afin d'améliorer la connaissance des contextes d'intervention et l'identification des PEP. Il s'agit ici, pour les ONG et les organisations internationales ainsi que le monde universitaire, de contribuer, à travers leurs actions, à une meilleure connaissance et une reconnaissance des effets protecteurs des PEP par tous les acteurs (en particulier institutionnels) à travers la réalisation de cartographies, recherches, études anthropologiques, publications... sur les expériences et bonnes pratiques de renforcement des PEP.
- **Renforcer le plaidoyer auprès de l'ensemble des acteurs du développement** (ONG, associations...) afin qu'ils intègrent la dimension PEP dans leurs documents programmatiques et leurs stratégies d'intervention.
- **Réaliser systématiquement** (ONG, État, organisations internationales) **et dans chaque contexte d'intervention** (cercle, région et au niveau communautaire) **des cartographies exhaustives des acteurs**, intégrant pleinement les acteurs communautaires, afin de bien connaître les opportunités, ressources et dynamiques existantes à valoriser pour une meilleure protection des enfants.
- **Renforcer le plaidoyer** (ONG, organisations internationales) **auprès de l'État malien pour la poursuite des efforts d'intégration des mécanismes communautaires de protection des enfants** dans les politiques nationales et les documents de référence au niveau national. Cette option aura le mérite d'orienter les différents intervenants et d'harmoniser les différentes approches de collaboration.
- **Les acteurs et partenaires institutionnels de protection des enfants** (ONG, État, organisations internationales...) **devront chacun reconnaître et responsabiliser les acteurs communautaires** dans les différents contextes en lien avec les besoins de protection des enfants. Ils devront également œuvrer continuellement à renforcer les capacités opérationnelles des acteurs communautaires en matière d'identification des enfants vulnérables et accompagner l'offre de services communautaires de protection en les mettant en lien avec leurs propres réponses.

- Sur un plan opérationnel, il est important de renforcer l'intégration des leaders communautaires dans le processus de gestion des cas (aux différentes étapes) des enfants** (suivi/remontées des informations en cas d'apparition de nouvelles vulnérabilités, en cas de rechute ou d'aggravation de la situation des enfants accompagnés par les différents partenaires).
- Construire** (par les ONG, l'État, les organisations internationales) **dans les différents contextes d'intervention des mécanismes de référence** impliquant clairement et responsabilisant les communautés, en particulier les parents, les familles et les leaders communautaires. Il s'agit ici de **renforcer à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé et spécifiquement dans les zones de conflits/urgence) l'articulation entre mécanismes communautaires et services Institutionnels de protection** tout en s'engageant dans une logique de partage continue, de concertation et collaboration sur le système d'alerte, de signalement et de référencement des enfants à besoin de protection.
- Les différents intervenants au niveau déconcentré** (ONG, associations nationales, État), **en lien avec les acteurs internationaux, devront travailler directement avec les communautés afin d'aboutir à une identification commune des facteurs de risque et des facteurs de protection** (niveaux enfants, familles et communautés) concernant les enfants en situation d'urgence en relevant le défi de la contextualisation en fonction des réalités socioculturelles.
- L'ensemble des acteurs** (ONG, État, organisations internationales) **devront soutenir la création de réseaux de protection dans chaque contexte d'intervention, alliant acteurs formels et non formels**, dans la perspective d'instaurer un dialogue continu, des opportunités pérennes de collaboration, et dans le but d'améliorer la qualité de protection des enfants (réponses rapides, concertées, intégrées et holistiques face aux préoccupations des enfants).
- Pour les communes et les structures décentralisées, il faut fortement appuyer les partenaires communautaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action communautaires de protection des enfants dans les zones sensibles** (conflits) afin de leur restituer les premiers rôles dans l'accompagnement des enfants.
- Pour des interventions de qualité, assurer une bonne compréhension, appropriation et intégration des leaders communautaires dans les procédures opérationnelles normalisées.** Celles-ci fonctionnent en effet comme l'ensemble des règles harmonisées organisant les interventions et la coordination des acteurs dans les contextes d'urgence et il semble important que les rôles/ contributions des partenaires communautaires dans les différents processus soient clairement définis.
- Identifier en amont** (par les ONG, l'État, les organisations internationales) **des familles hôtes**, les préparer et renforcer leurs capacités (formation, soutien matériel...) en vue d'anticiper l'accueil et les besoins d'hébergement d'urgence pour les enfants en mobilité et victimes de formes de violence, d'exploitation.
- Pour les différents services de protection de l'enfance, soutenir la création et le fonctionnement des espaces de regroupement des enfants** (à l'image des Points Espoir), qui constituent de véritables passerelles et opportunités d'accès aux enfants en mobilité pour le déploiement des services et mesures d'accompagnement.
- Capitaliser, documenter et diffuser les bonnes pratiques et leçons apprises en termes d'intégration des PEP** par les acteurs institutionnels afin de susciter un intérêt et une adhésion de l'ensemble des acteurs.
- Dans la reconnaissance des pratiques endogènes et leur inclusion dans les dispositifs de protection (y compris dans la collaboration avec les services institutionnels), veiller à ne pas systématiquement susciter voire imposer une formalisation des PEP** car des modifications profondes comportent de nombreux risques de dénaturer ces pratiques ou de perturber les logiques, motivations et intérêts des acteurs communautaires y compris des enfants eux-mêmes.

Conclusion

L'étude menée à Tombouctou et à Gao nous a permis d'attester l'existence de pratiques endogènes de protection des enfants dans les deux milieux avec un fort engagement des enfants, familles et communautés à faire de la protection des enfants une réalité.

Ces pratiques sont nombreuses, variées et impliquent autant les individus que des groupes communautaires spécifiques. Elles peuvent être valorisées à travers des études permettant leur connaissance et reconnaissance. Il a également pu être observé que les PEP peuvent faire bon ménage avec les pratiques exogènes de protection. Une approche intégrative (à travers des interventions selon la logique des flux) comporte de nombreux avantages en permettant d'établir un lien étroit entre les PEP développées dans les zones de départ et les acteurs intervenant dans les zones de transit et de destination. Cette approche s'avérera assez féconde pour l'atteinte des objectifs d'intervention pour les organisations et l'État, en particulier dans le contexte de l'accompagnement protecteur des enfants concernés par la mobilité.

Afin de valoriser cet engagement communautaire, il convient, à certains niveaux, d'apporter un accompagnement de proximité aux acteurs de terrain, un renforcement des pratiques développées à travers une mise en synergie avec les ensembles de services offerts par les acteurs institutionnels, ainsi qu'une intégration claire et sans équivoque des PEP/acteurs communautaires dans les dispositifs de protection.

Il est en effet clair, et l'étude l'a démontré, que les systèmes locaux (pratiques endogènes ou mécanismes communautaires de protection) sont un atout fondamental que les organisations humanitaires et celles qui interviennent en matière de développement doivent continuer à identifier, renforcer et valoriser. Pour les projets et les interventions à la base, cette passerelle constitue l'enjeu majeur pour l'obtention de bons résultats dans le processus de protection des enfants d'une manière générale. C'est également le message principal du Sommet mondial des acteurs humanitaires de 2016, qui a réaffirmé la pertinence et la nécessité pour tous les acteurs d'agir selon cette logique.

Il est un peu regrettable de constater que les pratiques endogènes de protection des enfants au Mali restent un thème peu documenté et encore peu couvert par les recherches menées par les universités ou les structures de recherche. Cela a été constaté lors de la revue documentaire et mérite une prise en compte et une priorisation dans les plans d'action de l'ensemble des acteurs.

Cette étude, malgré l'accent mis sur Tombouctou et Gao, permet d'avoir un regard plus global sur la protection des enfants concernés par la mobilité au Mali. Elle met en évidence une variété de PEP de type horizontal, susceptibles d'être renforcées, mais également d'être associées dans une intervention qui adopte une approche verticale.

Par ailleurs, que l'on parle de pratiques endogènes de protection ou de mécanismes communautaires, l'enjeu est naturellement l'existence de passerelles qui peuvent constituer le socle d'une articulation avec le système institutionnel formel.

Les approches à base communautaire sont un moyen efficace pour rétablir le bien-être des enfants touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle car elles permettent aux communautés de reprendre le contrôle de leurs propres vies, de faciliter la restauration des services sociaux de base (écoles, infrastructures sanitaires, activités récréatives).

Elles contribuent à restaurer ou à créer une multitude d'autres structures de soutien au sein de la communauté et permettent aux gens de s'attaquer aux problèmes qui continuent à leur causer du stress.

Cette dimension est fondamentale pour la résilience des communautés et encore plus dans le contexte d'urgence où les défis de protection des enfants sont plus importants.

Généralement, les systèmes nationaux de protection de l'enfance et leurs composantes formelles restent encore faibles, surtout dans les zones en dehors des grandes villes. Les services sociaux existants sont limités et souvent ne sont pas spécialisés dans les besoins de protection des enfants intégrant les facteurs culturels et la situation spécifique de crise.

Les acteurs de la protection des enfants ont des difficultés à adapter l'approche de développement à une réponse d'urgence appropriée. En situation d'urgence, en effet, lorsque le système d'identification, de documentation, de référencement et de suivi des enfants se fait sans l'implication des familles et sans la coordination avec les acteurs communautaires, la protection des enfants ne peut être efficace.

Les enfants eux-mêmes, leurs familles et les communautés ont une place centrale et l'étude a démontré que les communautés en sont conscientes.

Le défi reste, pour les organisations, à s'engager dans l'opérationnalisation de ces principes et à partager les bonnes pratiques. C'est l'enjeu majeur, en particulier dans le contexte d'urgence que connaît le Mali depuis quelques années, et chaque enfant, quelle que soit sa situation, a besoin du meilleur niveau de protection.

Sigles et abréviations

Sigles	Définitions
AGR	Activité génératrice de revenus
APE	Association des parents d'élèves
BIT	Bureau international du travail
CDE	Convention Internationale relative aux droits de l'enfant
CPWG	Child Protection Working Group
DNDS	Direction nationale du développement social
DRC	Danish Refugee Council
ENDA	Environnement et développement du Tiers Monde
GTPE	Groupe de travail pour la protection de l'enfance
IIED	International Institute for Environment and Development
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personnes déplacées internes
PEP	Pratiques endogènes de protection
Tdh	Terre des hommes
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development

Références bibliographiques

- Amore L. (2010) La Protection à base communautaire : 6 Études de cas au Niger. UNICEF Niger : Programme Protection de l'enfant et promotion des droits.
- Ballet J., Bhukuth A. (2009) Introduction : penser la société, penser l'enfance dans les pays en développement. *Mondes en Développement*, 2009/2, n° 146, 7-10. www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009
- Becker H. (1947) La sociologie interprétative et la typologie constructive. In : Gurvitch G. (dir.). *La sociologie au XX^e siècle*. Paris, PUF, 77-99.
- Boursin F. (2014) La valeur ajoutée de l'accompagnement protecteur des enfants. Fondation Terre des hommes. <http://www.tdh.ch/fr/documents/la-valeur-ajouteede-laccompagnement-protecteur-des-enfants> (consulté le 23.11.2014).
- Boursin-Balkouma F., Sidibé N. (2014) Étude sur les problématiques et les risques de protection de l'enfance. Étude de cas dans la région de Ségou, Mali. Terre des hommes.
- Bhukuth A. (2009) Le travail des enfants : limites de la définition. *Mondes en Développement*, 2009/2 (n° 146), 27-32.
- ChildHope UK (2009) Advocacy through community engagement (par Berenice Meintjes).
- Child Protection Working Group on the UN Protection Cluster (2010) Strengthening national child protection systems in emergencies through community-based mechanisms: A discussion paper.
- Conseil danois pour les réfugiés (2014) Étude des risques et des mécanismes de protection de l'enfant en région sahélienne du Burkina Faso (par Dominique De Juriew).
- Dottridge M. (2014) Pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest. Terre des hommes.
- Dottridge M., Feneyrol O. (2007) Action to strengthen indigenous child protection mechanisms in West Africa to prevent migrant children from being subjected to abuse.
- Durkheim E. (2000) La famille conjugale. In : Echaudemaison C.-D. (dir.). *Les grands textes de l'économie et de la sociologie*. Paris, Nathan.
- Groupe de travail sur la protection de l'enfance (2015) Les Lignes directrices pour la gestion des cas au Mali (Outils harmonisés de prise en charge des enfants en situation difficile au Mali).
- Groupe de travail sur la protection de l'enfance (2012) Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire. Guide du Mali.
- Hersant J. (2005) Communauté/groupe ethnique. Des impératifs de sécurité nationale aux pratiques sociales délimitant les frontières du groupe. *Labyrinthe*, 21 (2), 95-102.
- Hountondji P. J. (dir.) (1994) *Les savoirs endogènes, pistes pour une recherche*. Paris, Karthala.
- Massart G. (2012) Étude sur les flux migratoires et sur la mobilité des enfants à destination des communautés productrices de cacao au Ghana. International Cocoa Initiative.
- Olivier de Sardan J.-P. (1995) *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.
- Plan International (2015) Analyse situationnelle des mécanismes traditionnels de protection de l'enfant dans les unités de programme de Plan International. Rapport final.
- Plateforme Mobilités (2011) Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ? Nos positions et recommandations. Rapport régional de synthèse. Projet « Mobilités ».

- Stark L., Wessells M., King D., Lamin D., Lilley S. (2012) A Grounded Approach to the Definition of Population-Based, Child Protection and Well-Being Outcome Areas. London, Interagency Learning Initiative on Community-Based Child Protection Mechanisms and Child Protection Systems.
- Terre des hommes, USAID, Étude de base. Projet « Renforcer la résilience des enfants en mobilité dans la ville de Tombouctou ».
- The Columbia Group for Children in Adversity (2011) An ethnographic study of community-based child protection mechanisms and their linkage with the national child protection system of Sierra Leone. http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/Ethnographic_Phase_Report_Final_7-25-11_1.pdf
- Traore Rufin (2010) La question des pratiques endogènes de protection et leurs liens avec les systèmes institutionnels de protection des enfants. Terre des hommes & CNP Burkina Faso.
- UNICEF/Terre des hommes (2015) Situation des mécanismes de protection dans des Unités de programme de Plan International.
- UNICEF *et al.* (2012) Renforcer les systèmes de protection de l'enfance en Afrique saharienne : document de travail. www.unicef.org/wcaro/
- Wessells M. (2009) What are we learning about protecting children in the community? An inter-agency review of the evidence on community-based child protection mechanisms. Save the Children UK.

La présente étude, réalisée par Tdh Mali, vise à identifier les pratiques endogènes de protection (PEP) des enfants en situation de mobilité dans les villes de Gao et Tombouctou, au Mali, à analyser la pertinence et l'utilisation de ces PEP par les acteurs humanitaires dans la construction des réponses de protection des enfants et, enfin, à déterminer les défis et les pratiques d'intégration de ces pratiques dans la réponse humanitaire nationale. S'appuyant principalement sur le contexte d'urgence au Mali, l'enjeu de la recherche est de déboucher sur la formulation de recommandations de sorte à permettre aux acteurs de la protection d'améliorer leurs stratégies en prenant en compte le contexte local, les acteurs de terrain et les pratiques de protection développées par les communautés elles-mêmes.

IIED is a policy and action research organisation. We promote sustainable development to improve livelihoods and protect the environments on which these livelihoods are built. We specialise in linking local priorities to global challenges. IIED is based in London and works in Africa, Asia, Latin America, the Middle East and the Pacific, with some of the world's most vulnerable people. We work with them to strengthen their voice in the decision-making arenas that affect them – from village councils to international conventions.



International Institute for Environment and Development
80-86 Gray's Inn Road, London WC1X 8NH, UK
Tel: +44 (0)20 3463 7399
Fax: +44 (0)20 3514 9055
www.iied.org

Funded by:



This research was funded by UK aid from the UK Government, however the views expressed do not necessarily reflect the views of the UK Government.



Knowledge
Products